



## S\_2026\_02 Surveillance et sécurisation du Lud'O Parc saison 2026 - CCPAE

ENTRE,

Albret Communauté, Centre HAUSSMANN, 10 place Aristide Briand 47600 NERAC, représentée par son Président en exercice, Monsieur Alain LORENZELLI, dûment habilité à l'effet des présentes,

Et,

SAS LSG Sécurité, lieu-dit aux Arrocsc, 32330 COURRENSAN, représentée par son Président en exercice, Monsieur Francis LINHARES, dûment habilité à l'effet des présentes,

### DESCRIPTIF DE LA MISSION

Le présent cahier des charges porte sur la surveillance et le maintien de la sécurité du parc aquatique « LUDOPARC » situé au lieu-dit « Plaisance » 47600 NERAC.

La mission s'exerce sur les différents lieux du site décrits ci-après :

- Entrée principale : (accueil/caisse, entrée/sortie des clients) ;
- Espaces de détente (espaces verts, snack, jeux d'extérieurs) ;
- Espaces communs (sanitaires) ;
- Aire de départ des 3 toboggans, en soutien du personnel du parc affecté à la régulation ;
- Abords extérieurs (clôture) du parc, tout en restant à l'intérieur de l'enceinte.

### PERIODICITE DES PRESTATIONS A FOURNIR

**La CCAC exploite le parc aquatique du samedi 27 juin au dimanche 30 août 2026. Le parc est ouvert au public de 11h00 à 19h30.**

Les prestations attendues s'effectuent sur un volume d'heures de 1350 heures sur la période. Le gestionnaire doit gérer son équipe en fonction des besoins et des intempéries. Deux réunions hebdomadaires seront obligatoires avec le chef de bassin, le responsable technique et le directeur :

- un agent de sécurité de 11h00 à 19h30 (8h30)
- un agent de sécurité de 13h00 à 19h30 (6h30)
- un agent supplémentaire lors de canicule, les dimanches et jours fériés, de 11h00 à 19h30 (8h30)

**Important :** Afin de garantir une continuité dans la mission de sécurisation du site, la société de sécurité devra mettre à disposition une équipe stable d'agents de sécurité sur la période d'exploitation avec un nombre d'intervenants limité.

**L.S.G Sécurité**  
GARDIENNAGE - SECURITE - ALARME  
TELESURVEILLANCE

Autorisation : CNAPS AUT-032-215-08-29-20160561536  
CNAPS AGD-032-2115-08-29-20160561530

Lieu dit aux Arrocs - 32330 Courrensan

Tél. 05 67 54 09 95 - Port 06 38 61 07 72

[www.albretcommunaute](http://www.albretcommunaute.fr)



## CONSIGNES RELATIVES A LA MISSION DE SURVEILLANCE ET DU MAINTIEN DE LA SECURITE

Les agents de sécurité devront assurer une surveillance active et continue tout au long de leur temps d'intervention.

Les agents apporteront leur concours au personnel du parc pour les aider à faire respecter le règlement intérieur par les clients quand cela est nécessaire. Il est donc indispensable que les intervenants aient pris connaissance du règlement intérieur en vigueur. Une coordination permanente avec les autres personnels, mais également entre les 2 agents sera impérative pour mener à bien cette mission.

Une vigilance accrue sera portée sur :

- les tenues autorisées ;
- les tentatives d'introduction et/ou de consommation d'alcool et de produits illicites ;
- le respect des zones fumeur, des zones de circulations ;
- le respect de la tranquillité des clients dans le parc (nuisances sonores, langage approprié...);
- le respect des consignes aux départs des toboggans ;
- le bon déroulement de l'activité à l'entrée principale (relations clients/agents).

## CONTRÔLE DES EFFECTIFS

Le prestataire devra informer le directeur des modifications de planning, ainsi que les motifs qui les fondent, relatifs à la modification temporaire ou définitive de la composition de l'équipe chargée d'assurer la sécurité du parc.

## TENUE DU REGISTRE DES INCIDENTS ET DES ACTES D'AGRESSION

Un registre mentionnant les incidents et les actes d'agressions sera tenu de façon régulière et rigoureuse, par tout personnel du parc victime, intervenant ou témoin. Le prestataire devra également le faire tenir par ses agents à chaque fois qu'un évènement viendra perturber le déroulement d'une journée.

En tout état de cause, tout incident entraînant une perturbation ou mettant en danger les personnes ainsi que les biens devra immédiatement être signalé au responsable au moment des faits et consigné dans le registre.

Parmi les éléments qui seront consignés figureront notamment :

- la date et l'heure auxquelles les événements se sont produits ;
- la description des événements ;
- les prénoms et nom des agents de sécurité et de toutes autres personnes témoins des faits ;
- la description de l'auteur de l'incivilité (avec nom prénom si connu) ;
- la ou les mesures prises.

Toute exclusion fera l'objet d'un suivi par le biais d'une fiche de suivi.

**L.S.G Sécurité**  
**GARDIENNAGE - SECURITE - ALARME**  
**TELESURVEILLANCE**  
Autorisation : CNAPS AUT-032-2115-08-29-20160561536  
CNAPS AGD-032-2115-08-29-20160561530  
**Lieu dit aux Arrocs - 32330 Courrensan**  
**Tél. 05 67 54 09 95 - Port 06 38 61 07 72**  
SASU au Capital de 1000€ - RCS Auch 838 009 942  
[www.albretcommunaute.fr](http://www.albretcommunaute.fr)



## OBLIGATIONS DE RESULTATS

Dans le cadre son engagement formalisé par l'acceptation du devis, le prestataire est tenu d'obtenir comme résultats, la continuité du service et l'efficacité de la surveillance et du maintien de la sécurité du parc aquatique.

## PERSONNEL DU PRESTATAIRE

Le personnel préposé à l'exécution des prestations doit être de bonne moralité, compétent, rigoureux et qualifié. Les agents de sécurité devront faire preuve de politesse et de courtoisie à l'encontre des personnes auxquelles ils sont confrontés (clients, personnels, autres prestataires).

**Les agents devront porter une tenue coordonnée et identifiable par tous. L'entreprise fournira à ses agents les moyens de communication adapté (talkie-walkie) afin qu'ils puissent communiquer entre eux et avec les autres personnels du parc (MNS et agents d'accueil polyvalents).**

## DUREE ET PRIX

Le présent marché est passé pour la durée d'exploitation du Lud'O Parc pour la saison 2026, pour un montant global de 40 621.52€TTC suivant devis n° :

- D-000224 ;
- D-000225 ;
- D-000226

Fait à Nérac,  
Le 11 mai 2026,

Pour Albret Communauté,  
Alain LORENZELLI Président



Pour LSG Sécurité,  
Francis LINHARES Président

